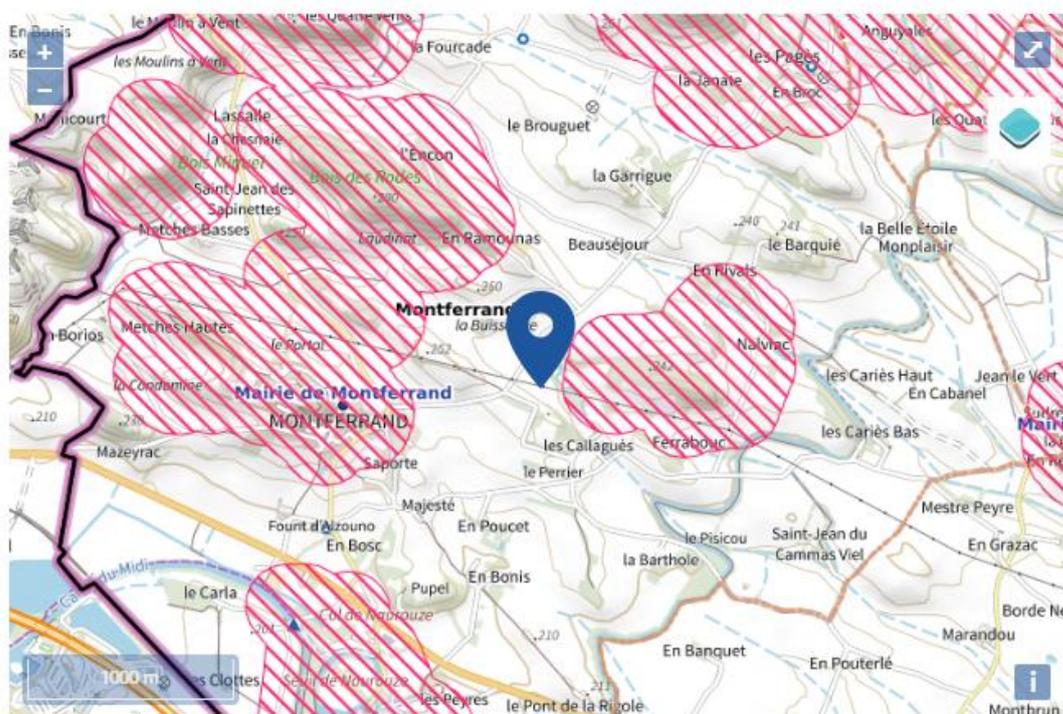


Prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie

La réglementation en matière d'obligations légales de débroussaillage est que pour tous les secteurs situés dans ou à moins de 200 m d'espaces naturels combustibles de plus de 4 ha, le débroussaillage est obligatoire.

Périmètre des servitudes d'utilité publique et des zones d'obligation légale de débroussaillage



Légende :

-  Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique
-  Zonage informatif des obligations légales de débroussaillage